3.4

Les restrictions d'activité

6 % des personnes de 15 à 64 ans ont des restrictions importantes pour réaliser des actes essentiels liés à la mobilité, l'entretien personnel ou les activités domestiques. Les restrictions dans les activités domestiques (courses, tâches ménagères, gérer son argent, etc.) sont les plus fréquemment déclarées. Les femmes ont plus souvent des restrictions d'activité que les hommes.

Les restrictions dans les activités domestiques sont les plus fréquentes

5,6 % des personnes de 15 à 64 ans ont une restriction importante pour réaliser des actes parmi une liste d'activités du quotidien, en raison d'un problème de santé, d'un handicap ou de leur avancée en âge (tableau 1). Les actes essentiels de la vie quotidienne peuvent être regroupés en trois catégories : les actes liés à la mobilité (se déplacer chez soi, sortir de chez soi...), ceux liés à l'entretien personnel (se laver, s'habiller, se lever ou se coucher, etc.) et ceux liés aux activités domestiques (faire ses courses, faire le ménage, gérer ses documents administratifs, préparer seul ses repas, etc.).

Les restrictions dans les activités domestiques sont les plus fréquemment mentionnées : 4,6 % des personnes de 15 à 64 ans ont une restriction importante dans ce domaine. Les restrictions liées à la mobilité sont moins répandues (2,3 %), comme celles liées à l'entretien personnel (1,9 %).

Au sein des activités domestiques, certaines tâches sont plus fréquemment citées comme posant des difficultés que d'autres : 2,8 % des personnes rencontrent des difficultés pour faire des tâches occasionnelles sans aide (petits travaux, laver les carreaux, etc.), 2,0 % n'arrivent pas à faire leurs courses sans l'aide de quelqu'un, 1,9 % à faire les démarches administratives courantes et 1,7 % à effectuer des tâches ménagères courantes. Le fait de ne pas pouvoir utiliser un moyen de transport seul est de loin la restriction dans les actes de mobilité la plus fréquente (1,4 %).

Les femmes ont plus souvent des restrictions d'activité

Les femmes âgées de 15 à 64 ans vivant à domicile ont plus souvent des restrictions d'activité que les hommes du même âge. Néanmoins, ces résultats peuvent être influencés par la répartition des activités domestiques ou les pratiques de mobilité et d'entretien personnel. En effet, pour que la personne enquêtée déclare telle restriction d'activité, il faut d'abord que l'activité soit effectuée plus ou moins quotidiennement par cette dernière et qu'une restriction soit perçue par l'individu.

Pour 18 des 23 activités énumérées, les femmes ont plus souvent des restrictions que les hommes, notamment pour certaines activités domestiques: 3,7 % rencontrent des difficultés pour faire des tâches domestiques occasionnelles (petits travaux, laver les carreaux, etc.), 2,6 % pour faire leurs courses et 2,2 % pour effectuer des tâches ménagères courantes. Les hommes sont deux fois moins nombreux à déclarer des restrictions dans ces activités (respectivement, 1,8 %, 1,4 % et 1,2 %). Les femmes rencontrent aussi plus souvent des difficultés dans l'ensemble des actes liés à la mobilité (fiche 3.2 : comparaison avec les limitations fonctionnelles).

A contrario, les hommes sont plus souvent concernés que les femmes par 5 des 23 restrictions d'activité, en particulier faire les démarches administratives courantes (2,2 % contre 1,6 % chez les femmes) et gérer leurs rendez-vous médicaux (1,2 % contre 0,7 %). ■

Pour en savoir plus

Eideliman J.-S., Rey, M. (2024, novembre). Le handicap, différentes approches pour une notion complexe. Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022. DREES, Études et Résultats, 1317.

Tableau 1 Les restrictions d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans en 2022

	Ensemble (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Écart femmes hommes
Au moins une restriction d'activité dans les actes essentiels du quotidien	5,6	4,6	6,5	1,9
Au moins une restriction d'activité liée aux activités domestiques	4,6	3,8	5,4	1,5
Faire des tâches plus occasionnelles	2,8	1,8	3,7	1,9
Faire ses courses	2,0	1,4	2,6	1,2
Faire les démarches administratives	1,9	2,2	1,6	-0,6
Faire les tâches ménagères courantes	1,7	1,2	2,2	1,0
Gérer son argent, son budget	0,9	1,1	0,8	-0,3
Préparer ses repas	0,8	0,8	0,9	0,1
Se servir d'un ordinateur, d'une tablette, etc.	0,7	0,7	0,7	0,0
Se servir d'un téléphone	0,3	0,3	0,4	0,1
Au moins une restriction d'activité liée à la mobilité	2,3	2,1	2,6	0,5
Utiliser sans aide un moyen de transport	1,4	1,2	1,5	0,3
Se déplacer sans aide sur un étage	0,7	0,6	0,7	0,0
Sortir du logement	0,6	0,6	0,7	0,2
Trouver son chemin lorsqu'on sort	0,6	0,5	0,7	0,2
Couper sa nourriture et se servir à boire	0,4	0,3	0,5	0,2
Se coucher ou se lever du lit	0,4	0,3	0,5	0,2
S'asseoir ou se lever d'un siège	0,3	0,3	0,4	0,2
Au moins une restriction d'activité liée à l'entretien personnel	1,9	1,9	1,8	-0,1
Gérer ses rendez-vous médicaux	1,0	1,2	0,7	-0,5
Avoir une alimentation régulière et équilibrée	0,8	0,6	1,0	0,3
Se laver seul(e)	0,5	0,5	0,6	0,2
Prendre sans aide ses médicaments	0,5	0,5	0,4	-0,1
Se (dés)habiller	0,4	0,3	0,5	0,2
Choisir des vêtements adaptés aux circonstances	0,3	0,3	0,3	0,0
Se servir des toilettes	0,3	0,2	0,3	0,1
Manger ou boire	0,2	0,1	0,3	0,2

Lecture > 2,0 % des personnes de 15 à 64 ans rencontrent des difficultés pour faire leurs courses seules. **Champ** > France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans vivant en logement ordinaire en 2021 et en 2022. **Source** > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.